



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-59856>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-59856**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-388

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 05/01/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CA Provence Verte

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006810400013

Ville : Brignoles

Code postal : 83170

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : M.2025-48 : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de la phase 1 du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Code CPV principal - Descripteur principal : 71335000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Sur le territoire de la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, commune-membre de la CAPV, l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) communal 2002 a été réalisée par le bureau d'études CEREG en 2023/2024 et un programme de travaux de près de 33 millions d'euros HT répartis en 3 phases, de 2025 à > 2040, selon 7 thématiques a été établi et adopté par délibération du conseil communautaire du 14 février 2025. Ainsi, les travaux de la phase 1 du programme de travaux établi à l'issue du SDA des eaux usées sont répartis comme suit ; seules les missions de maîtrise d'oeuvre des thématiques 004 et 007 font l'objet du présent marché.

Critères d'attribution : VALEUR TECHNIQUE : 60% PRIX DES PRESTATIONS : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché est passé pour une durée allant de la date de notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux. GROUPEMENT CONJOINT SCE (mandataire) / Gautier GARRON Architecte (co-traitant) (13400 - AUBAGNE) pour un montant de : TF 1 : 28 608,75 euros HT + TO 1 : 5 269,50 euros HT = 33 878,25 euros HT TF 2 = 65 930,40 euros HT +TO 2 : 7 200 euros HT + TO 3 : 8 640 euros HT = 81 770,40 euros HT TF 3 = 41 217,60 euros HT +TO 4 : 1 440 euros HT + TO 5 : 9 720 euros HT = 52 377,60 euros HT Soit un montant total de 168 026.25 euros HT. Introduction des recours éventuels - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. -Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative). - Référé suspension (art. L.521.1 du Cja) : pendant toute la procédure et jusqu'à la conclusion du contrat quand la décision litigieuse fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir et sous condition d'urgence. - Recours issu de la jurisprudence " Département du Tarn et Garonne " qui peut être exercé par tous les tiers justifiant d'un intérêt lésé par l'attribution d'un contrat administratif à condition d'apporter la preuve que les illégalités constatées sont particulièrement graves et qu'elles ont un rapport direct et certain avec le préjudice qu'ils invoquent (CE assemblée 4 avril 2014 : Département du Tarn et Garonne). Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Toulon 5 rue Racine BP 40510 83041 TOULON CEDEX 9 Tél : 04 94 42 79 30 / Télécopie : 04 94 42 79 89 Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr Adresse internet (U.R.L) : <http://toulon.tribunaladministratif.fr> Le Tribunal Administratif de TOULON peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application "Télérecours citoyen" accessible depuis le site Internet <http://citoyens.telerecours.fr>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/06/2026